

QUESTION ORALE H-0607/08

pour l'heure des questions de la période de session de septembre I 2008  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Konstantinos Droutsas  
au Conseil

Objet: Actions criminelles de troupes mercenaires privées

Les impérialistes américains et leurs alliés ont mitonné d'importants contrats avec des corps d'armée mercenaires, l'entreprise *Blackwater*, par exemple, qui sont des armées d'occupation en Irak et dans d'autres pays, où ils commettent des attaques meurtrières contre la population civile et sont, de manière générale, impliqués dans le trafic des stupéfiants et autres opérations criminelles. Recourir à des troupes de mercenaires est un choix profondément réactionnaire: victimes, les populations. Sous couleur de lutter contre le crime organisé, elles prennent part à l'assassinat d'hommes politiques et de cadres syndicaux et se dressent, de manière plus générale, contre le mouvement populaire ouvrier, non seulement en Irak, où elles se sont fait connaître par leur barbarie, mais aussi en Afghanistan, en Amérique latine, dans d'autres régions encore, où elles opèrent avec un armement particulièrement sophistiqué et lourd, que leur fournit l'industrie de l'armement. Maîtres d'œuvre, les gouvernements bourgeois.

Le Conseil condamne-t-il les actions criminelles de l'entreprise *Blackwater* et des autres troupes mercenaires privées et demande-t-il leur dissolution?

Dépôt: 15.07.2008

el